



Garde d'un enfant suite à une séparation

Par **bonneau47**, le **26/07/2010 à 12:20**

Bonjour,

voilà je vivais avec une homme avec qui j'ai eu une fille que j'ai gardé avec moi .
je me suis séparé de lui depuis cinq mois , il ne travail pas ,n'a aucun revenus ,vie chez sa mère .

j'aimerais ci cela vous est possible que vous me dizier si il peut demander la garde de l'enfant sachant qu'il ne peut subvenir à ses besoins.Nous avons fait une reconnaissance commune en mairie de l'enfant

Par **Marion2**, le **26/07/2010 à 15:03**

Bonjour,

Afin de régulariser officiellement vote situation, je vous conseille de saisir le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Il y a peu de chance que le JAF confie la garde de votre fille à son père s'il n' a ni logement propre, ni revenus.

Cordialement.

Par **bonneau47**, le **28/07/2010** à **15:34**

bonjour ,
Marion 2 ,je vous remercie beaucoup d'avoir répondu à ma question
cordialement .